Centre de Suivi Ecologique

RAPPORT DE *LA* PREMIERE MISSION DANS LE CADRE DES ACTIVITES PREPARATOIRES PILIER 1 DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DE CONSULTATION POUR LA MISE EN PLACE DU COMITE DE PILOTAGE AU TOGO.

Par Hans André Lohayo Djamba, Consultant International

Et

KOUGBLENOU Akoétévi, Consultant National

Avril 2017

Contenu

Introduction 3

I. Termes de Reference et agenda 3

II. LES MOMENTS FORTS 5

III. Les activites proprement dites de la mission 6

III.1.1.A. Informations financières et procédures d'accès aux Fonds vert pour le climat 7

III.1.1.B. Présentation du programme de préparation du Togo 8

III.1.2. Séance de travail entre L'AND, le CSE et les consultants 9

III.2. Les Activités de consultation sur la coordination et du Comité de pilotage 9

III.2.2. Les activités de la deuxième journée de la mission 10

III.2.2.A. Communication n° 1 : Le comité de pilotage et l'Autorité Nationale Désignée (AND) dans le contexte du Fonds vert pour le climat 10

III.2.2.B. Communication n° 2 : Orientations pour la mise en place d'un comité de pilotage 11

IV. RESULTATS ATTENDUS 13

V. CONCLUSION ET pERSPECTIVE 13

INTRODUCTION

Ce rapport présente les premières activités préparatoires du Fonds Vert pour le climat au TOGO dans le cadre de la mise en œuvre de la première composante qui s'articulent autour du renforcement des capacités de l'Autorité Nationale Désignée(AND) et du pays. Le Fonds Vert pour le Climat a mis en place un ensemble de domaines d'activités pour permettre aux pays d'accéder aux opportunités de financements offertes par le Fonds. Ce document contient les détails sur le déroulement de toute la mission qui a eu lieu du 13 au 15 Mars à Lomé en République du Togo. L'équipe constituée des Consultants et des représentants du Centre de Suivi Ecologique en tant qu'entité de mise en œuvre présentent dans les sections de ce rapport la nature des présentations, des discussions et des résultats auxquels ont abouti dans l'interaction entre parties prenantes et les experts. Egalement cette première mission a eu à poser les premiers jalons nécessaires dans les relations avec ce nouveau mécanisme financier de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique. Néanmoins les futures missions seront encore plus déterminantes dans la solidification des capacités nationales dans ce domaine des finances climatiques mais également le renforcement d'opérationnalisation du cadre national de concertation pour une bonne interaction avec le Fonds Vert pour le Climat.

I. TERMES DE REFERENCE ET AGENDA

I.1. L'agenda

L'agenda de la première mission a consisté aux activités suivantes :

- La rencontre avec les autorités 13 Mars 2017 ;
- Atelier de lancement du programme de préparation du Togo 14 Mars 2017 avec le mot de bienvenu de bienvenu du Directeur General de l'environnement, les mots du représentant du CSE, et l'ouverture officielle du Ministre de l'Environnement et des Forets. Ce qui avait été suivi de l'atelier proprement dite avec trois présentations par le Consultant International, le Représentant de CSE, et de l'AND ;
- Rencontre de l'évaluation de la première journée entre l'AND, le Directeur General de l'Environnement, les consultants, et les représentants de CSE les après-midis du 14 Mars 2017 ;

- La Réunion de mise en place du comité de pilotage du programme de préparation du Togo (FVC) a eu lieu le 15 Mars avec les présentations du Consultant International et du Consultant National suivies des consultations.

I.2. Les Termes de Reference

A. Contextes

Une Requête a été soumise par la République Togolaise et approuvée par le secrétariat du Fonds conformément aux modalités mises en place par son conseil d'administration pour permettre aux pays de mettre en œuvre les activités préparatoires. Le Centre de Suivi Ecologique est le partenaire d'accompagnement pour l'implantation de ce premier pilier sur le renforcement de capacité du pays et de l'AND.

B. Participants

Représentants des Institutions Publiques, des Ministères, de la Société Civile, du Corps scientifique et académique, du Secteur Privé, et des Partenaires Techniques et Financiers. Internationaux et Nationaux.

C. Objectifs

- Présentation du Fonds Vert pour le Climat
- Impliquer les parties prenantes dans le mécanisme de financement Fonds Vert ;
- Renforcer le rôle de l'Autorité Nationale Désignée du Fonds Vert au niveau inter-institutionnel.

D. ***Résultats attendus***

- Amener les Parties Prenantes Togolaises à comprendre le mécanisme de fonctionnement du Fonds Vert pour le Climat.
- Amener le secteur privé à s'intégrer dans le mécanisme de financement du Fonds Vert ;
- Améliorer l'implication des ONGs et de la Société Civile dans la procédure de financement du Fonds Vert ;
- Susciter l'inclusion des différents Ministères dans la gestion de la politique climatique ;
- Inciter les institutions publiques congolaises à développer des projets conformes aux critères d'investissements du Fonds Vert.

II. LES MOMENTS FORTS

La première mission avait inclus dans son calendrier, les visites de courtoisie aux autorités, la séance de lancement officiel des activités préparatoires du Fonds Vert pour le Climat, et les ateliers proprement dits dont celui de renforcement de capacité et celui de consultation des parties prenantes pour le comité de pilotage.

En effet le 13 Mars 2017 les missionnaires avaient visité les autorités locales pour présenter les membres qui faisaient partie de l'équipe ainsi que des objectifs de cette première mission. En dehors du Consultant International qui était en route tous les autres membres étaient présents à savoir les représentants du Centre de Suivi Ecologique et du Consultant National. Egalement l'équipe avait eu une séance de travail avec l'Autorité Nationale Désignée du TOGO sur l'harmonisation du programme de travail.

La journée du 14 Mars était marquée par le lancement à l'Hôtel IBIS qui a constitué aux mots de Bienvenu du Directeur General de l'Environnement du Togo suivi du mot du représentant de Centre de Suivi Ecologique (CSE)comme partenaire d'implantation, et du discours de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et Forets. Juste après ces cérémonies de prise de parole, le représentant de CSE avait fait une présentation brève du Fonds Vert et la prise de photo de famille, et un cocktail s'en était suivi.

La deuxième partie de cette journée du 14 Mars 2017 a concerné la première présentation du Consultant International sur le Fonds Vert en termes d'historique, procédures, critères d'éligibilité, les statistiques et tendances des activités du Fonds, et les opportunités pour le TOGO. Lors de la phase des questions et réponses, les participants ont montré un intérêt à travers leurs échanges avec le Consultant International. Beaucoup de réponses avaient éclairé la lanterne des participants.

Le représentant de CSE avait fait une présentation sur les entités accréditées afin d'éclairer l'audience qui voulait en savoir plus. Cette présentation consistait à montrer le rôle des Entités Accréditées dans le mécanisme de financement climatique à travers ce Fonds. Mais également, le présentateur avait expliqué les exigences fiduciaires et organisationnelles dans ce processus d'accréditation. Finalement, l'orateur a pu éclairer sur d'autres aspects par rapport au choix des entités d'implantation nationales, régionales, et internationales. Cette séance des échanges a vu un penchant de quelques entités Togolaises à cette accréditation.

L'Autorité Nationale Désignée a présenté les programmes préparatoires du Fonds et le contenu de la requête de financement des Activités Préparatoires du TOGO. Il a montré la raison de cette requête, les détails des activités de renforcement de capacités du pays et de ses propres activités, et l'importance de préparer le pays par rapport aux défis qui existent au niveau du TOGO. La partie des questions et réponses a eu l'intervention de beaucoup des participants venant des parties prenantes.

Les séances du 15 Mars 2017 ont eu lieu dans la salle de réunion du Ministère de l'Environnement et Forets. Le Consultant International avait présenté les exigences du Fonds pour ce qui est de la coordination, de la transversalité, et de la consultation entre parties prenantes. Egalement, la présentation avait inclus la problématique de l'octroi de non objection et la considération des priorités pays pour une bonne appropriation. Finalement, les bonnes pratiques dans la désignation de l'AND et en matière des objections. Cette présentation a été suivie des préoccupations des parties prenantes auxquelles le Consultant International a répondu et le représentant de CSE. Le Consultant National de sa part a présenté des mécanismes de concertation au niveau national avec une concentration sur ceux qui sont opérationnels dans le secteur de changement climatique. Les participants ont apporté des contributions pour trouver un cadre qui devrait être opérationnel pour le Comité de Pilotage et proposer la feuille de route pour arriver à soumettre aux autorités un projet de Décret créant ce cadre de coordination.

III. LES ACTIVITES PROPREMENT DITES DE LA MISSION

III.1. Les activités de la première journée

Le 14 mars 2017, s'est tenu à l'hôtel IBIS à Lomé, l'atelier de lancement du programme de préparation du Togo aux financements du Fonds vert pour le climat. Démarré à 9h GMT, il a pris fin à 15 h. Cet atelier a pour objet d'informer les parties prenantes sur : (i) le programme de préparation du Fonds vert pour le climat (FVC) ; (ii) le FVC lui-même, ses politiques, ses domaines d'impacts stratégiques et ses priorités d'investissement ; et (iii) les opportunités que le Togo peut tirer des possibilités de financements offertes par le FVC pour la mise en œuvre des principales stratégies nationales de développement en relation avec les changements climatiques. Il est organisé par le ministère de l'Environnement et des ressources forestières (MERF) avec l'appui technique et financier du Centre de suivi écologique (CSE) de Dakar, en qualité d'entité accréditée par le Fonds vert pour la mise en œuvre du projet. L'atelier a réuni les principaux acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans les domaines en lien avec la problématique des changements climatiques et du développement durable. Plus spécifiquement, les participants sont au nombre de 65 et relèvent des structures ci-après : (i) les institutions de la République (Présidence, Primature, et Assemblée nationale) ; (ii) les ministères de la coordination et sectoriels (ministères chargés de l'environnement et des ressources forestières ; de l'agriculture et de l'hydraulique ; de l'énergie ; des transports ; de l'économie et des finances ; de la planification du développement ; de l'industrie et de la promotion de la promotion du secteur privé ; de l'urbanisme ; des collectivités territoriales ; des affaires étrangères ; du développement à la base ; de la santé ; de l'enseignement supérieur et de la recherche ; (iii) le secteur privé, les ONG et la société civile ; (iv) les grands projets en cours ; (v) les PTF ; et (vi) le CSE et les consultants. ***(Cf. annexe pour la liste des participants)***

La modération de l'atelier a été assurée par le directeur de l'Environnement, Monsieur ESSOBIYOU Thiyu Kohaga. Il a comporté les activités relatives à la cérémonie d'ouverture et aux différentes communications suivies de débats.

III.1.1. Le renforcement de capacités sur le Fonds Vert pour le Climat

III.1.1.A. Informations financières et procédures d'accès aux Fonds vert pour le climat

La communication sur les informations financières et les procédures d'accès aux Fonds vert pour le climat a été faite par Monsieur Hans André Djamba, consultant international. Elle est structurée comme suit : parcours historique du FVC ; principes clés du FVC ; quelques chiffres des activités du FVC ; instruments financiers ; opportunités pour le Togo ; et programme de préparation pour le Togo.

Au titre du parcours historique, le conférencier a rappelé les différentes étapes depuis le soulèvement de la problématique à Copenhague en 2009, en passant par la signature des accords à Cancún 2010, avec son opérationnalisation à Doha en 2012 au cours de la COP 18 fixant son siège officiel en Corée du Sud, jusqu'à l'approbation des premiers projets lors de la 12ème réunion du Conseil d'administration du Fonds Vert pour le Climat à Livingstone/Zambie en 2015.

Les principes clés du FVC sont les suivants : Potentialité de transformer la situation d'une économie à taux élevé de Carbonne en une économie à faible en pollution ; Replicabilité ; durabilité ; bénéfice pour le pays et sa capacité de mise en œuvre ; efficacité ; besoins de financement en adéquation avec le niveau de vulnérabilité du pays.

Pour ce qui concerne les chiffres clés indiqués fin Décembre 2016 avancés par le conférencier, on peut noter entre autres, ceux ci-après :

- 10,3 milliards USD engagés et 1,5 milliard USD financés ;
- 47 % de subvention, 42 % de dettes, 1 % de garanties et 10 % de fonds propre ;
- 14 % de très petits projets financés (< 10 millions USD), 43 % de petits (10-50 M), 29 % de moyens (50-250M), et de 14 % grands (>250 M) ;
- 17 % des entités nationales accréditées, 11% régionales, et 72 % internationales :
- 2 projets sont approuvés en Europe de l'Est, 7 en Amérique Latine et Caraïbe, 13 en Asie Pacifique, et 15 en Afrique.
- 34 % visent l'atténuation, 29% visent l'adaptation, et 37 % sont transversaux ;
- 48 % sont du secteur Privé et 52 % du secteur Public

Quant aux instruments financiers, il est noté que :

- le secteur public et les ONG bénéficient de financements non remboursables ;
- le secteur privé bénéficie en général des prêts remboursables à des taux et délais de remboursement concessionnels, avec des conditions étudiées au cas par cas

Il est à noter que les subventions deviennent obligatoirement remboursables lorsqu'il y a violations en matière de respect des engagements contractuels avec le Fonds ou lorsqu'il y a violation de standard fiduciaires, y compris fraude et corruption

En termes d'opportunités pour le Togo, le FVC constitue une opportunité pour les besoins de financement identifiés dans les documents stratégiques adoptés, notamment, le PANA, la CDN, PNACC et la TCNCC.

La situation de requêtes relatives au programme de préparation se présente ainsi : 76 requêtes approuvées, arrangement juridique achevés pour 39 requêtes, versement des fonds effectués (partiel ou total) pour 23 requêtes, et 1 requête avec toutes les phases complètement achevées.

A la suite de la communication les principaux thèmes de discussion soulevés par les participants ont portés sur :

- les conditions d'accès des organisations de la société civile au FVC ;
- l'explication sur le processus d'accréditation au FVC,
- les avantages pour le pays entre entité nationale, régionale et internationale;
- les possibilités d'avoir plusieurs entités accréditées au plan national,
- les étapes de préparation et de soumission des projets,
- frais de suivi de l'entité de mise en œuvre,
- le préfinancement des entités de mise en œuvre,
- la synergie en fonds vert et fonds d'adaptation,
- le cadre juridique de l'entité accréditée au plan national.

A tous ces questionnements, des réponses ont été données. A titre d'illustration, les étapes de soumissions de projets sont les suivantes : (i) esquisse d'une note d'idée de projet ; (ii) Discussion avec l'AND ; (iii) Préparation de la note conceptuelle ; (iv) non objection de l'AND et acceptation par l'entité accréditée ; (v) Préparation de la requête/développement du projet (proposition complète de financement); (vi) non objection de l'AND/comité de pilotage ; (vii) soumission au Secrétariat du Fonds ; (viii) analyse par des experts indépendants ; (ix) approbation par le Conseil d'administration du fonds. Pour ce qui est du processus des conditions d'accréditation, les étapes sont les suivantes : (i) formalisation des procédures (gestion financière et administrative, suivi-évaluation, passation de marchés, mesures de sauvegardes environnementales et sociales) ; (ii) production des versions anglaises pour approbation ; (iii) mise en place des organes de contrôle (contrôle interne, lutte contre la corruption)

III.1.1.B. Présentation du programme de préparation du Togo

Cette communication a été faite par monsieur AGRIGNAN Esso –Sam, point focal national du FVC et a pour de présenter un résumé du document de préparation du Togo, adopté par le Fonds vert et objet du présent atelier. Sa présentation a été structurée en cinq points : Contexte ;

Composantes du programme ; Objectif du projet ; Arrangement institutionnel ; et Chronogramme de mise en œuvre.

Il a rappelé les domaines d'activités du programme, à savoir : 1- le renforcement des capacités de l'autorité nationale désignée (AND) ou du point focal ; 2- l'élaboration d'un cadre stratégique d'interaction entre le pays et le FVC ; 3- l'accréditation d'entité de mise en œuvre ; 4- la mise en place d'un portefeuille de projets ; et 5- le partage d'information et d'expériences. Cependant, le programme du Togo, ne porte que sur les deux premières composantes. Les objectifs visés sont les suivants : (i) appuyer le renforcement de capacités institutionnelles et de la coordination ; (ii) renforcer l'engagement des parties prenantes ; (iii) renforcer le dialogue entre les entités de mise en œuvre, les entités d'exécution et les intermédiaires ; (iv) développer un cadre stratégique d'interaction avec le Fonds ; (v) appuyer l'Identification des *priorités d'investissement stratégique* en se basant sur les stratégies existantes (NAMA, PNA , PANA, CPDN , TCN) ; et (vi) disposer d'un document de stratégie d'investissement prioritaire du fonds. Il a été ensuite présenté la déclinaison des deux composantes concernées en résultats et activités assortis de planning de mise en œuvre des activités et l'ancrage institutionnel du projet.

A la suite de cette présentation, les points d'éclaircissement des participants auxquels des réponses ont été données sont les suivants :

- Ancrage institutionnel du projet ;
- Relation avec les mécanismes existants ;
- Rôle du comité de pilotage

III.1.2. Séance de travail entre L'AND, le CSE et les consultants

La séance de travail organisée après la clôture de l'atelier a permis à l'AND, aux représentants du CSE et aux consultants de faire le bilan de la journée de l'atelier de lancement et de préparer la séance du lendemain consacrée à la mise en place du comité de pilotage. Il en ressort que les activités de lancement se sont bien déroulées conformément à l'agenda adopté, les participants sont représentatifs des acteurs étatiques et non étatiques impliqués et impactés et le degré de participation a été très actif ; ce qui préfigure du niveau futur d'engagement au processus de préparation du programme FVC qui démarre. Le second thème à l'ordre du jour, a permis de donner des orientations sur les communications qui devront être présentées relatives à la mise en place du comité de pilotage et aussi de s'entendre sur l'objectif assigné à cette réunion.

III.2. Les Activités de consultation sur la coordination et du Comité de pilotage

III.2.1. Introduction

Le 15 mars 2017, s'est tenue dans la salle de réunion du ministère de l'Environnement et des ressources forestières, la réunion de mise en place du comité de pilotage du programme de préparation du Togo pour l'accès aux financements du Fonds vert pour le climat (FVC), à la

suite de l'atelier de lancement organisé la veille. Cette réunion a pour objet d'informer les parties prenantes togolaises concernées sur : (i) le fonctionnement du l'AND, l'interrelation entre l'AND et le comité de pilotage, ainsi que les exigences du FVC pour les procédures à respecter pour la mise en place du comité de pilotage et les mécanismes de fonctionnement du comité ; (ii) les arrangements institutionnels existants et les leçons à tirer pour la mise en place du comité de pilotage dans le cadre du présent processus FVC. Elle a été organisée par le ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) avec l'appui technique et financier du Centre de suivi écologique de Dakar, en qualité d'entité accréditée par le Fonds vert pour la mise en œuvre du projet. Elle a réuni les principaux acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans les domaines en lien avec la problématique des changements climatiques et du développement durable et potentiellement susceptibles d'être membres du comité de pilotage. Plus spécifiquement, les participants sont au nombre de 53 (*cf. annexe*) et relèvent des structures ci-après : (i) les institutions de la République (Cellule économique de la Primature) ; (ii) les ministères de la coordination et sectoriels (ministères chargés de l'environnement et des ressources forestières ; de l'agriculture et de l'hydrauliques ; de l'énergie ; des transports ; de l'économie et des finances ; de la planification du développement ; de l'industrie et de la promotion de la promotion du secteur privé ; de l'urbanisme ; des collectivités territoriales ; des affaires étrangères ; du développement à la base ; de la santé ; de l'enseignement supérieur et de la recherche ; (iii) le secteur privé, les ONG et la société civile ; (iv) certains projets en cours ; et (v) le CSE et les consultants.

La modération de la réunion a été assurée par le directeur de l'Environnement, Monsieur ESSOBIYOU Thiyu Kohaga. Démarrée à 9h30, elle a pris fin à 13 h GMT.

III.2.2. Les activités de la deuxième journée de la mission

La réunion a été marquée par deux communications suivies de débats. La première a porté sur le comité de pilotage et l'Autorité nationale désignée (AND) dans le contexte du Fonds vert pour le climat et a été animée par Monsieur Hans Djamba, consultant international, et la deuxième a traité des orientations pour la mise en place d'un comité de pilotage présentées, par Monsieur KOUGBLENOU Akoétévi, consultant national.

III.2.2.A. Communication n° 1 : Le comité de pilotage et l'Autorité Nationale Désignée (AND) dans le contexte du Fonds vert pour le climat

Cette présentation a abordé les thématiques ci-après (cf. annexe n° 1)

(i) Fondement de la coordination et engagement des Parties prenantes, en déclinant les outils de l'architecture (harmonisation avec les stratégies nationale et sectorielle en matière de changements climatiques ; consultation et inclusive)

(ii) Critères et options d'un bon cadre de consultation, avec indication de quelques approches possibles dans le contexte du FVC (utilisation du système de dialogue existant ; mécanisme consultatif ; synergie et échange d'informations, expériences

antérieures en matière de coordination des initiatives d'autres sources de financement)

(iii) Structure d'harmonisation dans le contexte des propositions à soumettre au FVC avec une nécessité d'appropriation par le pays et la mise en œuvre des mesures socio-environnementales (engagement des parties prenantes pour atténuer les externalités négatives environnementales et sociales, processus d'accréditation qui doit préciser les conditions socio-environnementales, mécanismes de coordination et de suivi-évaluation à mettre en place et analyse des progrès et leçons apprises au regard des priorités nationales)

(iv) Principes à respecter pour le bon fonctionnement de l'Autorité nationale désignée dans le Contexte du FVC ;

(v) Pré requis du rôle de l'Autorité nationale désignée dans le contexte du FVC ;

(vi) Normes à ne pas violer dans le processus de mise en place du comité de pilotage et sécurisation de l'AND ;

(vii) Règles d'or à considérer dans la Procédure de non objection au niveau du Comité de pilotage et de l'Autorité nationale désignée ;

(viii) Quelques meilleures expériences des AND/MDP.

A la fin de la présentation, les questions d'éclaircissement des participants auxquelles des réponses ont été apportées des participants ont porté sur les thématiques ci-après :

- Le rôle de l'AND et les dispositions prises dans le cadre de ce projet pour l'opérationnalisation de son fonctionnement ;
- Les possibilités de retrait de la non objection pour de non-respect des mesures fiduciaires et de sauvegarde environnementale et sociales ;
- La nécessite d'élaboration et de validation de critères et grille d'évaluation des projets ;
- Le degré d'indépendance du comité de pilotage et le mode désignation de ses membres ;
- Le profil des membres et la taille du comité de pilotage, ainsi que son mode de fonctionnement ;
- L'importance à accorder au volet communication dans le cadre de ce processus ;
- Les contraintes de coordination et d'information au niveau du ministère de plan sur les ressources financières mobilisées par les acteurs nationaux auprès des PTF

III.2.2.B. Communication n° 2 : Orientations pour la mise en place d'un comité de pilotage

Cette communication a permis de faire le point de certains arrangements institutionnels existants au Togo en lien ou pouvant être en synergie avec le comité de pilotage du FVC à mettre en place et de lancer les bases de discussions sur les orientations pour la mise en place du comité de pilotage *(cf. annexe 2*).

En ce qui concerne l'état des lieux des cadres de concertation existants en matière d'environnement et de changements climatiques, la communication a porté les mécanismes ci-après :

i) Commission nationale de développement durable (CNDD) ;
ii) Comité national sur les changements climatiques (CNCC) ;
iii) Comité de coordination du processus d'élaboration des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) ;
iv) Comité technique de coordination du processus d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques ;
v) Cadre institutionnel de préparation de la Troisième communication nationale sur les changements climatiques ;
vi) Organes de gestion du processus de la réduction des émissions de GES dues à la déforestation et à la dégradation des forets (REDD+) au Togo.

Il s'ensuit que les deux premiers mécanismes sont des arrangements institutionnels permanents et fédérateurs de la coordination des actions en matière de développement durable et de changements climatiques, alors que les autres sont des comités de pilotage ou spécifiques à chaque projet. Le trait commun desdits mécanismes est la présidence est toujours assurée par le ministère de l'environnement et des ressources forestières, hormis le comité PNA dont la présidence est assurée ministère chargé de la planification. Le secrétariat technique est toujours assuré par la Direction de l'Environnement. En outre, on note l'existence des actes légaux de création desdits cadres de concertation et des actes officiels de nomination des leurs membres.

Les bases de discussions sur les orientations pour la mise en place du comité de pilotage, il est retenu :

-qu'au titre des instruments juridiques, le comité sera créé par décret signé du Premier ministre et dénommé Comité national Fonds vert pour le climat ; ce qui lui confèrera son caractère permanent, au lieu d'être un comité ponctuel spécifique à la préparation du présent programme de préparation. De ce comité national sera décliné un comité technique avec la possibilité de l'élargir aux personnes ressources, non membres selon les spécificités des projets à étudier. Le comité national sera l'instance de décision, d'approbation et d'orientation alors que le comité technique jouera le rôle d'examen et d'évaluation des projets dans le cadre du processus d'appel proposition des porteurs de projets à soumettre au Fonds vert pour le climat. Il a été retenu le caractère autonome du comité pour lui conférer l'indépendance de ses délibérations.

Les attributions possibles du comité national FVC sont les suivantes :

- Adopte les Plans de travail et budgets annuels et des rapports d'activités de l'AND ;
- Suit et contrôle la mise en œuvre des activités de l'AND et des parties prenantes ;
- Veille à la synergie et à la complémentarité avec les autres projets en matière d'environnement soumis aux autres PTF,
- Vérifie la cohérence des documents soumis avec les stratégies nationales et les exigences et domaines d'intervention du FVC ;
- Emet des avis à l'AND sur la non objection et l'éligibilité des notes conceptuelles et des documents de projets à soumettre à l'entité accréditée et au FVC,
- Donne son avis sur l'accréditation des entités de mise en œuvre.

Les représentants des structures ci-après ont été retenus pour faire partie du comité national : (i) les institutions de la république ; (ii) les ministères de coordination et sectoriels ; (iii) les institutions de recherche ; (iv) les ONG/OSC y compris celles des femmes ; (v) les faîtières et plateformes des organisations à la base ; (vi) la Chefferie traditionnelle ; (vii) le secteur privé et les collectivités territoriales ; et (viii) les Chambres consulaires.

Enfin les participants ont souhaité que la mission d'appui leur propose le draft des statuts du comité national FVC et la date de mi-avril est arrêtée.

IV. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats visés à travers cette première mission sont :

- Une meilleure connaissance du FVC par les parties prenantes Togolaises
- Une familiarisation des parties prenantes avec le programme de préparation du Togo
- La création d'un cadre de concertation et de suivi du programme *readiness* autour de l'AND
- L'adoption d'une feuille de route pour les prochaines étapes

V. CONCLUSION ET PERSPECTIVE

La mission s'est déroulé dans un contexte très coordonné et de complémentarité entre le Consultant International, le représentant de CSE, le Consultant National, l'AND, et les autorités du Ministère de l'Environnement. La participation active des parties prenantes a été un élément très positif à la qualité des débats mais surtout à aider la proposition d'un cadre de concertation.

En termes de perspective, cette première mission aidera de :

- Poser des bases des instruments financiers et autres mécanismes importants du Fonds Vert pour le Climat afin de saisir les contours de la finance climatique qui feront l'objet d'une formation au niveau de la deuxième mission ;
- Créer une atmosphère de collaboration entre les parties prenantes Togolaises à travers le processus de la mise en place du Comité de pilotage et ainsi capitaliser ces acquis pour la

détection des besoins de financement climatique, d'identification des projets, et l'octroi de non objection en fonction de priorités du pays lors de la deuxième mission.